



CHEF DE SERVICE DE LA COMMUNICATION

Domaine de Compétence	: communication institutionnelle
Emploi	: Chef de Service
Rattachement Structurel	: Division du Système d'Information et de la Communication Direction des Adhérents et du Système d'Information
Famille Professionnelle	: Management de proximité

Mission

- Gérer la mise en œuvre du plan de communication et superviser l'administration des infrastructures de communication.

Conditions requises à l'emploi

- Application du décret n° 2.11.681 du 25 Novembre 2011 relatif aux modalités de nomination des chefs de divisions et de chefs de services dans les administrations publiques

Activités Principales

- Communication et Information ;
- La participation à l'élaboration et à l'animation du plan de communication de la Fondation ; (interne et externe)
- La gestion et le développement des circuits d'information et des fonds documentaires de la fondation ;
- Gérer les relations presse
- Superviser l'élaboration et la diffusion des communiqués de presse et de la lettre d'information.
- Participer à l'organisation d'événements et à la production des publications.
- Développer et gérer le site électronique de la fondation.
- Gérer la communication interne avec les adhérents
- La conception et la mise en œuvre de réseau informatique ;
- l'élaboration des bilans et plan d'action relatif aux activités de Service
- Le contrôle de l'élaboration des cahiers de charges techniques et l'étude des dossiers des prestataires de services réseaux de communication.
- L'effet des reportings réguliers à la hiérarchie.
- L'assurance de l'encadrement et le développement des compétences des collaborateurs.

Compétences

- Méthode, conception et développement des systèmes d'information ;
- Architecture des systèmes d'information ;
- Connaissances des missions de la fondation ;
- Communication institutionnelle
- Techniques et capacité de négociation ;
- Capacité d'encadrement ;
- Outils de planification stratégique de Communication
- Sens de contact, d'écoute, d'implication et de motivation ;
- Sens de rigueur et de responsabilité.

Relations Fonctionnelles principales

- **Interne** : Structures de la fondation
- **Externes**: Ministère de la Santé et de Protection Sociale , Compagnes d'assurance, autres fondations similaires, Banques, Organismes et établissements ayants des relations directes et indirectes touchants les intérêts de la fondation.

